RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

ETABLIR UNE DECLARATION PAR PERSONNE MALADE

- En cas d'accident, préciser les causes, circonstances, date, lieu et heure.
- La déclaration doit être accompagnée de toutes pièces justificatives, (Ordonnances médicales prescrivant les médicaments ou tout examen de radiologie et laboratoire, etc...)
- Les vignettes ou à défaut les prospectus et les P.P.M. concernant les médicaments doivent être joints aux ordonnances.
- Lorsque la personne soignée bénéficie d'un régime de prévoyance, l'assuré devra remettre à l'assureur les photocopies des pièces justificatives et l'original du décompte de règlement délivré par cet organisme.
- Tous certificats, note d'honoraires et ordonnances remis à l'occasion d'un sinistre sont conservés par l'assureur.
- Soins dentaires : Pour les extractions multiples de plus de 5 dents, les soins spéciaux, paradontoses et radios (plus de 2 par séance). Une entente préalable et obligatoire.
- En cas d'hospitalisation médicale ou chirurgicale : la déclaration de maladie doit être accompagnée d'une facture détaillée et acquittée sur laquelle devront être précisés : la cotation des actes la ventilation des frais annexes, le nombre de jours d'hospitalisation et le détail de fournitures pharmaceutiques.
- Délai de remise des pièces: Toutes pièces concernant un sinistre, doivent être remise à l'assureur au plus tard, dans les trente jours qui suivent la guérison ou l'expiration du traitement.
- L'indemnité forfaitaire couvrant les frais de grossesse et de maternité est payable sur présentation d'un extrait d'acte de naissance.

· Protection des données personnelles

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales. Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré /souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir les dites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du service conformité par courrier à la Boîte Postale 16193 ou par e-mail : conformité@wafaassurance.co.ma

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

Vérifiez avant l'envoi que rien n'a été omis, vous éviterez toute correspondance inutile, et nos réglements seront alors rapides.



S_D_202343455-

5 22 54 55 55 - R.C. : 31 719 - I.F. 01085467 ICE : 000083736000004 régie pa la loi n° 17 99 portant code des assurances

DECLARATION DE MALADIE:

23185584

Cachet de l'employeur			
N° du contrat :		0200	
N° affiliation:	7345879	Matricule Sté :	
Nom et prénom de l'assuré	Mohomed	KARIM	
Type de déclaration	Médical	Dentaire	Optique
Total des frais engagés	: 4500 1)H	
Cachet du médecin : Date de la consultation : Nom et prénom du malade Lien de parenté : Nature de la maladie : Dans le cas ou la maladie aurait ments sous pli confidentiel à l'ai	Mhouribg O. + 10, + 2, 1 Exammed Dui-même Prothes	Conjoint dentain	Âge L Enfants Cles renseigne-

Signature de l'assuré

	Dates des actes médicaux	Signature et cachet du praticien attestant le paiement des actes	Montant des honoraires
Médecin traitant			
Pharmacie			
Analyses / Radiologie			
Auxiliaires médicaux			

Le praticien précisera la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins et leur coefficient d'après la Nomenclature Générale des Actes Professionnels.

DEVIS ♥ FACTURE □

Date	Nature des travaux	Position dents	Cœfficient	Montant Honoraires
0,7,0,7,23	2000 46	Lit	0	4,5,0,0,00
			400	
	CENTEDE DE	MENIOR EL	FITIR	
	Charles a case	- ALLES FOR	3	
	15, 62	in thing Ohe	02.90	
	Mhouribga ·	Tel: 05 25 4	107.09	

SOINS	PROTHESE
3 4 5 6	H 1 12 0 3 4 0 5 6
D 8 (1) 8 (2) 7 (2) 8 (2) 7 (2) 8	7 8 8 7
2 ccc 6 (1) 5 4 3 2	5 5 5 1 2 3 4 1 2 3 4 1 1 2 3 4 1 2
	В

Le praticien couvre de hachures les DENTS A REMPLACER, surcharge le contour des dents qui supporteront des crochets, indique la nature de l'appareil, le nombre de dents artificielles et de crochets

les soins			1 1		
Signature des soins :	du praticien	attestant l'e	exécution	et le pai	ement
	d b	Date :			
Montant la prothèse	des honoraii e :	es perçus	par le	praticien	pour
Signature de la proth	du praticien nèse :	attestant l'é	exécution	et le pai	ement

Date de l'appareillage :

01XP 07/07/23: 12:13:11, Original



